

*Itinéraire VS 713* (Monthey -) Troistorrents/Colaïre - Morgins (- Abondance, F; Pas de Morgins /- Saint-Jean-d'Aulph, F; Col de Chésery)  
*Tracé 1* Chemin muletier  
*Cartes Nationales* 1304

**HISTOIRE** *Etat janvier 2003 / VB*

Utilisé jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, le chemin muletier pour Morgins quitte celui du Val d'Illicz (VS 711.1) à la hauteur du hameau de Cheseaux si l'on vient de Monthey, ou à la hauteur du hameau de Chésalet si l'on vient de Troistorrents.

Il apparaît sur la version préparatoire de la CARTE TOPOGRAPHIQUE DE LA SUISSE (TK XVII.13/1840) comme tel: chemin de dévestiture ou muletier.

**TERRAIN** *Relevé 25 mars 2003 / BS*

Au Chésalet et à Cheseaux VS 713.1 quitte le tracé VS 711.1 pour rejoindre le val de Morgins par la rive gauche.

Cet ancien chemin muletier a conservé son aspect traditionnel notamment en aval de Thiésaz; cette substance est décrite plus en détails dans les segments VS 713.1.1 et VS 713.1.2.

De Cheseaux aux Cortes, VS 713.1 est un chemin muletier devenu chemin pédestre qui apparaît encore à quelques endroits: au départ de Cheseaux il subsiste sur une centaine de mètres entre la voie de chemin de fer et la route menant à Chemex, il est bordé à l'amont par un mur de soutènement de pierre sèche; d'une largeur de 1.5 m son revêtement est naturel. Après avoir traversé la route de Chemex il se prolonge en direction du sud, à flanc de coteau, bordé par un mur de soutènement à l'amont. En aval des Cortes il a conservé son aspect traditionnel le long des habitations avec des talus surmontés de haies d'arbres, ainsi qu'un mur de pierre sèche soutenant le talus sud. En-dessous des Revers une variante du chemin a été remplacée par une route forestière de 3 m de largeur.

Au départ du Chésalet VS 713.1 passe entre les maisons pour s'élancer au milieu des prés, on le distingue encore grâce à son revêtement pavé avant qu'il n'atteigne la route asphaltée qui l'a supplanté jusqu'au four banal de Colaïre (fin XVII<sup>ème</sup> siècle) puis il rejoint le segment VS 713.1.2 qui prend naissance à l'oratoire de 1841.

*Oratoire de Colaire au départ du  
segment VS 713.1.2, il porte la date de  
1841.*

*Fig. 1 (BS, 15. 8. 2002)*



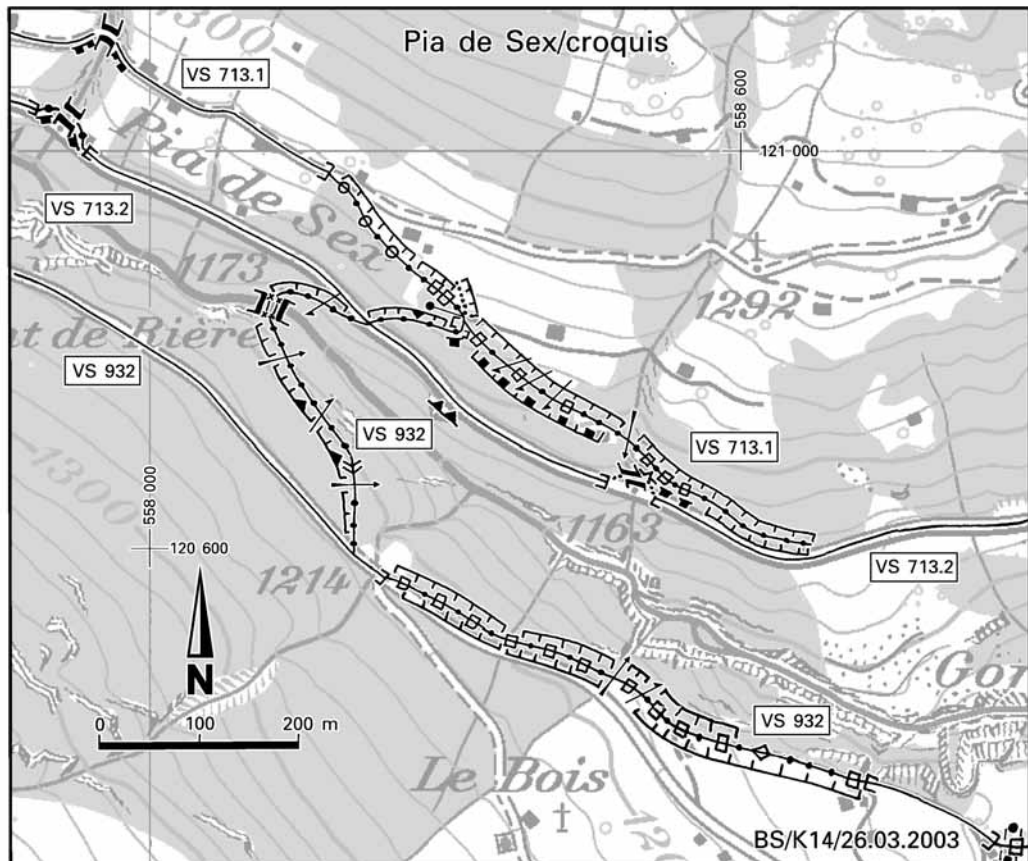
A Thiesaz, dès la rencontre des deux segments susmentionnés VS 713.1 poursuit par un chemin taluté bordé à l'amont par un talus au pied duquel on a aménagé en pierre une cunette d'évacuation des eaux de ruissellement. Le revêtement est en partie pavé puis meuble.

VS 713.1 traverse à plusieurs reprises la route carrossable VS 713.2 qui lui a succédé.

Par la suite le chemin taluté poursuit vers Morgins, il est bordé par un talus à l'amont de 1.5 à 3 m, et tour à tour à l'aval par un talus puis une haie d'arbres. Le revêtement est meuble entrecoupé parfois de surface pavée. L'eau de ruissellement est évacuée par des traverses en pierres dressées sur leur tranche. En amont de Thiésaz il prend la forme d'un chemin creux et son parcours se dédouble. La première variante desservant plus particulièrement les habitations, au revêtement meuble de 2 m de largeur, l'autre, surplombant la première, présente un revêtement pavé légèrement plus large. Tous deux se rejoignent peu avant un oratoire de construction semble-t-il assez récente.

VS 713.1 se poursuit par un chemin taluté au revêtement naturel, bordé d'un talus à l'amont de 3 à 4 m de hauteur avant de traverser à nouveau VS 713.2.

Relevé de détails présentant la substance historique de VS 713.1  
en aval de Pia de Sex.  
Fig. 2



Chemin creux en aval de Pia de Sex.  
Fig. 3 (BS, 25. 3. 2003)



Dès lors il prend une forme de chemin creux de 2 m à 2.5 de largeur. Le revêtement laisse apparaître encore à de nombreux endroits un pavage qui est caché peu à peu par l'humus qui s'accumule. Le pied du talus amont est parfois souligné par une cunette d'évacuation des eaux, bordée du côté du chemin par un alignement de pierres dressées incorporées au pavage. Côté aval

*Le chemin creux VS 713.1 est pourvu d'un revêtement souvent pavé, séparé du talus amont par un chenal d'écoulement des eaux de ruissellement.*  
*Fig. 4 (BS, 25. 3. 2003)*

des murs de soutènement de pierre sèche d'une hauteur de 1 m environ succède parfois au talus (1 m à 1.5 m de haut).



Le pavage du revêtement est entrecoupé de traverses de construction traditionnelle.

*Traverse d'évacuation des eaux de ruissellement faite de pierres plates disposées sur la tranche.*  
*Fig. 5 (BS, 25. 3. 2003)*



VS 713.1 rejoint ensuite une route forestière desservant des chalets puis une route asphaltée à Pia de Sex. Il traverse un torrent par une structure mixte composée d'un tombino de facture traditionnelle aménagé dans le mur de soutènement aval de la route, et à l'amont par un pont récent.

*Tombino dans le mur de soutènement  
aval de la route asphaltée 713.1.  
Fig. 6 (BS, 25. 3. 2003)*



Il est supplanté à Arche par le tracé VS 713.2 qui lui succède.

— Fin de la description —